



Institut des Assurances de Lyon

Diplôme Universitaire (DU)
« *Droit des assurances* »
en Formation Continue (FC)

Responsable de la formation : Luc Mayaux

I – Présentation

L'apport essentiel du DU « *Droit des assurances* » :

« Le DU de l'Institut des Assurances : il s'agit d'une formation juridique solide où l'environnement économique, technique et commercial de l'assurance est aussi abordé de manière approfondie ».

Le diplôme de l'Institut des Assurances de Lyon est un diplôme d'Université qui offre une formation complète d'enseignement en droit et pratique des assurances.

Cette formation envisage le droit des assurances dans sa globalité :

- Ainsi, les aspects fondamentaux du droit des assurances sont envisagés de manière tant théorique que pratique. L'étudiant acquiert ainsi une connaissance approfondie des notions essentielles du droit des assurances.
- Parallèlement, des pôles ciblés proposent des approches plus thématiques du contrat d'assurance, qu'il s'agisse des risques spéciaux liés à l'entreprise, à la vie économique, ou encore à la vie privée.
- Une large place est également faite aux entreprises et intermédiaires d'assurance (statut juridique, rôle économique, sans oublier les aspects pratiques de la distribution), et aux techniques de gestion (compatibilité, marketing, initiation à l'actuariat, au management, expertise).
- La formation est complétée par un enseignement d'anglais des assurances.

Le DU apparaît comme le complément indispensable du M2 mention « *Droit des assurances* » parcours « *Droit des assurances* ».

Les cours sont dispensés, pour partie, par des universitaires spécialisés en droit de l'assurance, de la responsabilité et des sociétés et, pour partie, par des praticiens de haut niveau, travaillant dans des entreprises d'assurances, des sociétés de courtage ou des cabinets d'avocats spécialisés.

Tarif : 2461 € + 1170 € de droits d'inscription universitaire

Public visé :

Le DU en Formation Continue est largement ouvert, tant aux professionnels qu'aux étudiants étrangers, désireux d'acquérir une formation continue de haut niveau dans le domaine des assurances. *À cet effet, un aménagement de la scolarité sur deux ans, avec dispense d'assiduité, a été organisé, selon les conditions prévues par le régime d'examen.*

En outre, un aménagement pédagogique spécifique est prévu pour les seuls stagiaires de la Formation Continue (voir IV. ci-dessous).

Il peut être suivi par toute personne souhaitant approfondir ses connaissances en droit des assurances :

- * soit en complément du Master 2 professionnel « *Droit des assurances* »,
- * soit seul.

Débouchés :

Toute personne souhaitant exercer des fonctions juridiques, administratives ou commerciales dans des entreprises d'assurances, des cabinets de courtage, des cabinets d'avocats spécialisés ou de grandes entreprises comportant un service « assurances » ou de gestion de risques.

II – Conditions d'accès

Peuvent faire acte de candidature :

- les étudiants titulaires d'une première année de Master en droit, en sciences économiques, en Administration Économique et Sociale (A.E.S.), ou d'un Master I dans les mêmes spécialités.
- les étudiants titulaires d'un autre diplôme, français ou étranger, reconnu comme équivalent, à la condition que leur dossier révèle une aptitude à suivre la formation.

NB : les étudiants non titulaires d'une première année d'un Master français de droit, ou d'une Maîtrise française en droit, devront subir une épreuve écrite préalable à leur inscription portant sur le droit français des obligations (théorie générale, sources, régime juridique).

Candidats retenus :

Pour tous les étudiants, la décision d'inscription sera prise par la direction de l'Institut des Assurances de Lyon, après un examen du dossier universitaire et un entretien avec ceux dont le dossier a été présélectionné.

III – Contenu de la formation

La formation est organisée en deux semestres : 1 et 2.

Les unités d'enseignement dénommées « Modules » font l'objet d'une mutualisation des cours entre le Master 2 mention « *Droit des assurances* » parcours « *Droit des assurances* », et le DU « *Droit des assurances* ».

Les unités d'enseignement dénommées « Pôles » représentent les enseignements spécifiques au DU.

Semestre 1

Module 1- Enseignements fondamentaux : Droit des assurances et de la responsabilité civile (UE 1)	
Le contrat d'assurance : régime général	30 h
Les assurances de dommages	20 h
Assurances de personnes	20 h
TOTAL UE 1	70 h
Module 2- Enseignements spécialisés (UE 2)	
Les entreprises d'assurance	10 h
La distribution de l'assurance	15 h
Assurances des professions de santé	12 h
TOTAL UE 2	37 h
Module 3- Anglais de l'assurance (UE 3)	
Anglais juridique	10 h
TOTAL UE 3	10 h
Pôle DU 1 : Aspects pratiques du contrat d'assurance (UE 4)	
Le contrat d'assurance : aspects pratiques	20 h
TOTAL UE 4	20 h
Pôle DU 2 : Approche thématique du contrat (UE 5)	
L'assurance transport	20 h
L'assurance multirisque du particulier	15 h
Assurance vie et gestion de patrimoine	15 h
L'assurance de protection juridique	6 h
Le contrat d'assistance	4 h
TOTAL UE 5	60 h

Semestre 2	
Module 3 (suite) – Anglais juridique (UE 3 - suite)	
Anglais juridique	20 h
Total UE3 (suite)	20 h
Module 4 – Enseignements fondamentaux : Droit des assurances approfondi (UE 6)	
Les assurances collectives	15 h
TOTAL UE 6	15 h
Module 5 – Enseignements spécialisés (UE 7)	
Assurances construction	22 h
Risques et assurances des entreprises	15 h
Assurance automobile	22 h
Droit international privé de l'assurance	10 h
TOTAL UE 7	69 h
Pôle DU 3 : RISQUES spéciaux liés à l'entreprise (UE 8)	
Initiation à la gestion des risques	7 h
Incendie et pertes d'exploitation	15 h
Assurances de responsabilité civile professionnelle	6 h
Protection sociale complémentaire	15 h
Responsabilité et assurance des mandataires sociaux	8 h
TOTAL UE 8	51 h
Pôle DU 4 : Technique de gestion et aspects macroéconomiques des assurances (UE 9)	
Comptabilité des assurances	15 h
Marketing des assurances	12 h
Fonctions techniques et commerciales	8 h
Economie de l'assurance	18 h
Initiation à l'actuariat + Informatique	12 h
Réassurance	20 h
TOTAL UE 9	85 h
Conférences	14 h dont 6h « Méthodologie Partiels »
Mémoire (UE 10)	
TOTAL DIPLOME UNIVERSITAIRE	451 h

IV – Obtention du diplôme /Contrôle des connaissances en Formation Continue

Article 1 – Conditions générales

Ce DU « *Droit des assurances* » est mis en place conjointement par la Faculté de droit et la Formation Appliquée Continue (FAC). Il est réservé aux personnes exerçant une activité professionnelle ayant des liens avec les professions de l'assurance, ou en phase de reconversion dans le cadre de telles activités professionnelles.

Le recrutement des candidats est subordonné aux conditions nécessaires pour entreprendre des études de niveau bac + 5 (M1 ou équivalent - validation des acquis de l'expérience professionnelle). Toutefois, l'accès est libre pour les personnes qui ne désirent suivre que certains enseignements sans finalité d'obtention du diplôme (un certificat attestant le suivi de la matière leur sera alors délivré en fin d'année).

Article 2 - Organisation des enseignements

Les cours magistraux et les séminaires sont les mêmes que ceux du DU « *Droit des assurances* » en Formation Initiale.

Toutefois, les candidats inscrits en Formation Continue peuvent faire le choix de suivre ce DU sur deux années consécutives.

Dans le cadre de la Formation Continue en parcours **professionnel**, les candidats sont dispensés du stage prévu au règlement, mais doivent rédiger le mémoire sur un sujet de droit des assurances de leur choix, qui peut être inspiré de leur activité professionnelle ou de leur projet professionnel en ce domaine.

Article 3 - Régime sur deux ans

Un régime spécial sur deux ans est organisé à l'intention des candidats justifiant d'une activité professionnelle, ou se trouvant dans l'impossibilité de suivre le régime de formation sur un an, eu égard à des contraintes d'emploi du temps dûment justifiées.

Article 4 – Régime aménagé

Un régime aménagé sur cinq ans maximum, sans contrôle continu d'anglais, est organisé à l'intention des candidats qui ne peuvent, en raison de leur activité professionnelle ou de contraintes d'emploi du temps dûment justifiées, suivre le régime normal ou le régime sur deux ans.

Pour ce régime, chaque module ou pôle visé dans le tableau ci-dessous donne lieu à une épreuve écrite ou orale.

Certains modules peuvent être validés par la voie de la VAE ou accessible par VAP.

Le candidat, qui a subi les épreuves afférentes à un semestre considéré, est déclaré admis à ce semestre s'il a au moins obtenu 325/650 points pour le premier semestre et 300/600 points pour le second semestre. Il obtient le Diplôme d'Université de l'Institut des Assurances, s'il a été déclaré admis aux deux semestres dans les cinq années qui suivent sa première inscription.

Un paiement spécifique des droits perçus par l'Université est organisé.

Semestre 1	
Module 1- Enseignements fondamentaux : Droit des assurances et de la responsabilité civile (UE 1) :	
-	Epreuve écrite
-	Cette épreuve écrite est notée sur 20 et représente 150 points.
Module 2- Enseignements spécialisés (UE 2) :	
-	Epreuve orale
-	Cette épreuve écrite est notée sur 20 et représente 100 points.
Module 3– Anglais de l'assurance (UE 3) :	
-	Une épreuve composée d'une note écrite ou d'une note orale.
-	Cette épreuve est notée sur 20 et représente 50 points.
Pôle DU 1 : Aspects pratiques du contrat d'assurance (UE 4) :	
-	Epreuve écrite
-	Cette épreuve est notée sur 20 et représente 150 points.
Pôle DU 2 : Approche thématique du contrat (UE 5) :	
-	Exposé-discussion
-	Cette épreuve est notée sur 20 et représente 150 points.
Semestre 2	
Module 3– Anglais de l'assurance (UE 3) :	
-	Une épreuve composée d'une note écrite ou d'une note orale.
-	Cette épreuve est notée sur 20 et représente 50 points.
Module 4 - Enseignements fondamentaux : Droit des assurances approfondi (UE 6) :	
-	Epreuve écrite
-	Cette épreuve est notée sur 20 et représente 150 points
Modules 5 - Enseignements spécialisés assurances de la vie économique et intermédiation (UE 7) :	
-	Epreuve écrite
-	Cette épreuve est notée sur 20 et représente 100 points
Pôle DU 3 : Risques spéciaux liés à l'entreprise (UE 8) :	
-	Epreuve écrite
-	Cette épreuve écrite est notée sur 20 et représente 100 points.
Pôle DU 4 : Technique de gestion et aspects macroéconomiques des assurances (UE 9) :	
-	Epreuve orale
-	Cette épreuve écrite est notée sur 20 et représente 100 points.
Module : Mémoire-Dossier à caractère professionnel	
-	Le mémoire, noté sur 20, représente 150 points.
Dans le cadre de la Formation Continue, le dossier- mémoire a un caractère professionnel plus marqué.	

Nature des épreuves :

Epreuve écrite : La nature de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants au moment de l'examen.

Exposé-discussion : Le jury est composé de deux intervenants. Pour une même session d'examens, différents jurys peuvent être composés. L'étudiant tire un sujet au sort, dispose d'un temps de préparation de 30 minutes, puis expose son sujet suivi d'une discussion avec le jury pendant 15 minutes.

Epreuve orale : Forme à discrétion de l'examineur.

Article 5 - Dispense d'assiduité

Une dispense d'assiduité peut être accordée par décision spéciale du responsable de la spécialité. Elle peut être totale ou partielle.

Dans le cas où l'étudiant serait dispensé d'assiduité à l'enseignement d'anglais, il devra subir, au choix de l'enseignant concerné, une épreuve écrite ou orale, ou écrite et orale. Un tel choix est communiqué au candidat, au moins un mois à l'avance.

La note obtenue viendra se substituer au contrôle continu dans cette matière.

Article 6 - Accompagnement pédagogique

Chaque candidat inscrit en Formation Continue se verra attribuer un tuteur pédagogique, choisi parmi les intervenants du DU. Ce tuteur aura pour rôle d'accompagner le candidat tout au long de l'année universitaire, et de l'aider à se préparer dans les meilleures conditions possibles aux examens de fin de semestre.

V – Droits de scolarité

Les candidats admis à suivre le DU de l'Institut doivent s'acquitter, en sus des droits perçus par l'Université (inscription universitaire, bibliothèque universitaire et médecine préventive), de droits d'inscription propres à l'Institut qui lui sont affectés. Le montant de ceux-ci est fixé à 2300 euros en Formation Continue et 1020 euros en Formation Initiale. Les étudiants boursiers en sont exonérés pour moitié.

Pour les candidats admis à suivre le DU en plusieurs années, les 9 unités se répartissant sur cette période, le candidat s'acquitte des droits universitaires par unité (pôle ou module) à hauteur de 130 euros par unité.